

SOMMAIRE – TARIFICATION DES PRODUITS ET SERVICES DU REGISTRE FONCIER ET DU CADASTRE

En vigueur à compter du 1^{er} avril 2020

PRODUITS ET SERVICES				
INSCRIPTION	UNITÉ DE TARIFICATION	EN LIGNE	AU BPD ¹	Loi ²
Inscription de droit (vente, hypothèque, avis, déclaration de résidence familiale, préavis d'exercice, etc.)	Par réquisition	126 \$	136 \$	Art. 1 et 2 (art. 8.1 ³)
Avis d'adresse (avis, référence, renouvellement ou référence omise)	Par avis ou par référence à un avis	48 \$	48 \$	Art. 5
Modification et radiation d'un avis d'adresse (modification d'un avis d'adresse, modification de référence à un avis d'adresse, ou radiation ou réduction de l'inscription d'un avis d'adresse)		Aucun droit		Art. 5 et 6
Radiation (quittance, mainlevée, etc.)	Par réquisition, y compris la radiation d'une première inscription	143 \$	153 \$	Art. 3 (art. 8.1 ³)
	Par inscription additionnelle à radier	+ 86 \$	+ 96 \$	
Préavis de vente pour défaut de paiement de l'impôt foncier (préavis de vente pour taxes)	Par préavis	69 \$	80 \$	Art. 4
	Par lot ou partie de lot	+ 10 \$	+ 10 \$	
Autres inscriptions <ul style="list-style-type: none"> • Liste des immeubles vendus (adjudications) • Liste des immeubles non vendus • Document constatant le retrait de lots adjugés • Avis notifié en vertu de l'article 410 du Code de procédure civile (chapitre C-25.01) • Action sur hypothèque légale de la construction ou du syndicat des copropriétaires • Certificat du greffier pour une action discontinuée • Certificat du Procureur général pour une hypothèque en faveur de l'État • Abandon ou révocation d'un droit réel d'exploitation 		Aucun droit		Art. 6
CONSULTATION	UNITÉ DE TARIFICATION	EN LIGNE	AU BPD ¹	Loi ²
Documents (index des immeubles, acte, plan cadastral, etc.)	Par document	1 \$	5 \$	Art. 15
COMMANDE	UNITÉ DE TARIFICATION	EN LIGNE	AU BPD ¹	Loi ²
État certifié des droits (certificat de recherche, art. 3019 C.c.Q.)	Par état certifié	14 \$	-	Art. 7
	Pour chaque copie de réquisition d'inscription composant l'état	+ 14 \$	-	
Copie non certifiée	Par document	21 \$	-	Art. 9
Copie certifiée	Par document	35 \$	-	Art. 8 et 9

Mise à jour : 30 mars 2020

¹ Bureau de la publicité des droits.

² Loi sur les bureaux de la publicité des droits (RLRQ, chapitre B-9, annexe 1).

³ Loi favorisant la réforme du cadastre québécois (RLRQ, chapitre R-3.1).

SOMMAIRE – TARIFICATION DES PRODUITS ET SERVICES DU REGISTRE FONCIER ET DU CADASTRE

En vigueur à compter du 1^{er} janvier 2020

COPIE PAPIER DE DOCUMENTS CADASTRAUX EN TERRITOIRE NON RÉNOVÉ⁴

COMMANDE	
Plan originaire et livre de renvoi	57,00 \$
Plan originaire seul	44,25 \$
Livre de renvoi d'un plan originaire	19,90 \$
Plan de révision et livre de renvoi	57,00 \$
Plan de révision seul	44,25 \$
Livre de renvoi d'un plan de révision	19,90 \$
Plan de cadastre vertical et livre de renvoi	46,50 \$
Plan de cadastre vertical seul	34,25 \$
Livre de renvoi d'un plan de cadastre vertical	19,90 \$
Plan parcellaire et livre de renvoi	32,25 \$
Plan parcellaire seul	19,90 \$
Livre de renvoi d'un plan parcellaire	19,90 \$
Plan complémentaire et livre de renvoi	46,50 \$
Plan complémentaire seul	34,25 \$
Livre de renvoi d'un plan complémentaire	19,90 \$
Plan de rénovation 85-92	141,00 \$
Copie certifiée d'un document cadastral	+ 13,90 \$

Note : La tarification associée à la commande de copies papier de documents cadastraux est déterminée par le Ministère.

Mise à jour : 18 décembre 2019

⁴ Numéro de lot inférieur à un million.